

EXPOSITION AU BRUIT DU TRAFIC ROUTIER

Dernière mise à jour : 09 janvier 2018

À partir de certains seuils, le bruit environnemental entraîne de la gêne mais aussi des effets néfastes sur le sommeil, les fonctions cognitives et le système cardiovasculaire des personnes exposées. Le bruit du trafic routier serait en particulier responsable de 89 % des 10 000 décès prématurés par an attribuables au bruit environnemental en Europe^[1].

Pour réduire les effets du bruit environnemental, la législation^[2] impose (i) une cartographie de l'exposition au bruit, (ii) l'information du public sur l'exposition au bruit et ses effets et (iii) la mise en œuvre de plans d'actions. Deux indicateurs ont été retenus pour établir les cartes d'exposition au bruit : L_{den} et L_{night} , conçus pour évaluer respectivement la gêne et la perturbation du sommeil dues au bruit. Ces indicateurs représentent les niveaux sonores moyens annuels en dB(A) sur l'ensemble des périodes de jour, soir et nuit (L_{den}) et durant les périodes de nuit (L_{night}). Des effets du bruit sur le sommeil sont observés en deçà de 40 dB(A) L_{night} , tandis que les risques d'hypertension, de maladie coronarienne et d'accident vasculaire cérébral augmentent à partir de 50-55 dB(A) L_{den} ^(a). Selon l'OMS^(b), l'exposition nocturne moyenne annuelle ne devrait pas dépasser 40 dB(A).

Des retards cumulés

Les cartes^[3] wallonnes d'exposition au bruit le long des grands axes routiers étaient attendues^[4]: (i) en 2007 pour les axes dont le trafic dépasse 6 millions de véhicules par an (véh./an) (1 060 km de routes et autoroutes) et (ii) en 2012 pour les axes dont le trafic est compris entre 3 et 6 millions de véh./an (1 567 km de routes et autoroutes). Elles ont été finalisées respectivement en 2008^[5] et 2016^[6]. Les plans d'actions correspondants étaient attendus^[2] en 2008 et 2013. Un premier plan global a été approuvé en première lecture par le Gouvernement wallon mi-2017. Comme la législation impose une mise à jour des cartes et des plans d'actions tous les 5 ans, la carte de 2008 doit faire l'objet d'une révision depuis 2013. Celle-ci a démarré en août 2017.

Près d'un million d'habitants concernés

Selon les cartes établies, environ 766 800 habitants étaient exposés à plus de 55 dB(A) L_{den} le long des axes dont le trafic

ÉVALUATION

État : Défavorable

- Référentiel : (i) ligne guide OMS de 40 dB (A) L_{night} ^(b), (ii) échéances de l'AGW du 13 /05/2004 [↗](#) (directive 2002/49/CE) [↗](#)
- Près de 26 % de la population wallonne était exposée à des niveaux de bruit routier >45 dB(A) L_{night} . Pour les cartes comme pour les plans d'actions, les échéances légales ne sont pas respectées. Un premier plan d'actions (axes dont le trafic > 6 millions de véh./an) était attendu dès 2008.

Tendance : Évaluation non réalisable

Ce n'est que sur base des futures mises à jour (tous les 5 ans) des cartes d'exposition au bruit qu'une tendance pourra être évaluée.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Références bibliographiques

(a) EEA, 2014. Noise in Europe 2014. EEA Report 10/2014. Publications Office of the European Union : Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. [↗](#)

dépasse 3 millions de véh./an, en ne considérant que cette seule source de bruit. Plus^[7] de 946 800 habitants y étaient exposés à plus de 45 dB(A) L_{night} .

Les mesures à la source gagneraient à être encouragées

Le Gouvernement wallon a récemment fixé à 70 dB(A) L_{den} et 60 dB(A) L_{night} les valeurs limites au-delà desquelles des mesures de réduction du bruit - à fixer dans le plan d'actions attendu - sont requises pour les grands axes routiers^[8]. Le meilleur rapport bénéfice/coût est celui des mesures à la source : établissement de limites de bruit pour les véhicules (moteur, échappement), promotion de pneus silencieux, installation de revêtements routiers à faible bruit (poro-élastiques p. ex.)^(c). Jusqu'à présent, les actions prises par les États membres de l'UE sont cependant surtout des mesures (i) sur le chemin de propagation du bruit (panneaux antibruit, talus, barrière de végétation...) (32 %), (ii) au point récepteur (isolation des bâtiments) (23 %), (iii) de gestion du trafic (ronds-points, ralentisseurs de vitesse...) (22 %) et (iv) d'aménagement du territoire (12 %)^[1]. En 2016, la longueur cumulée des équipements antibruit du réseau routier wallon atteignait 58 km.

[1] EEA, 2014^(a). Impact sous-estimé en raison d'un rapportage encore incomplet.

[2] AGW du 13/05/2004 [↗](#) (directive 2002/49/CE [↗](#))

[3] Dites "cartes de bruit stratégiques" selon la directive 2002/49/CE [↗](#)

[4] AGW du 13/09/2007 [↗](#)

[5] AGW du 12/03/2009 [↗](#)

[6] Approbation par le GW le 20/07/2017

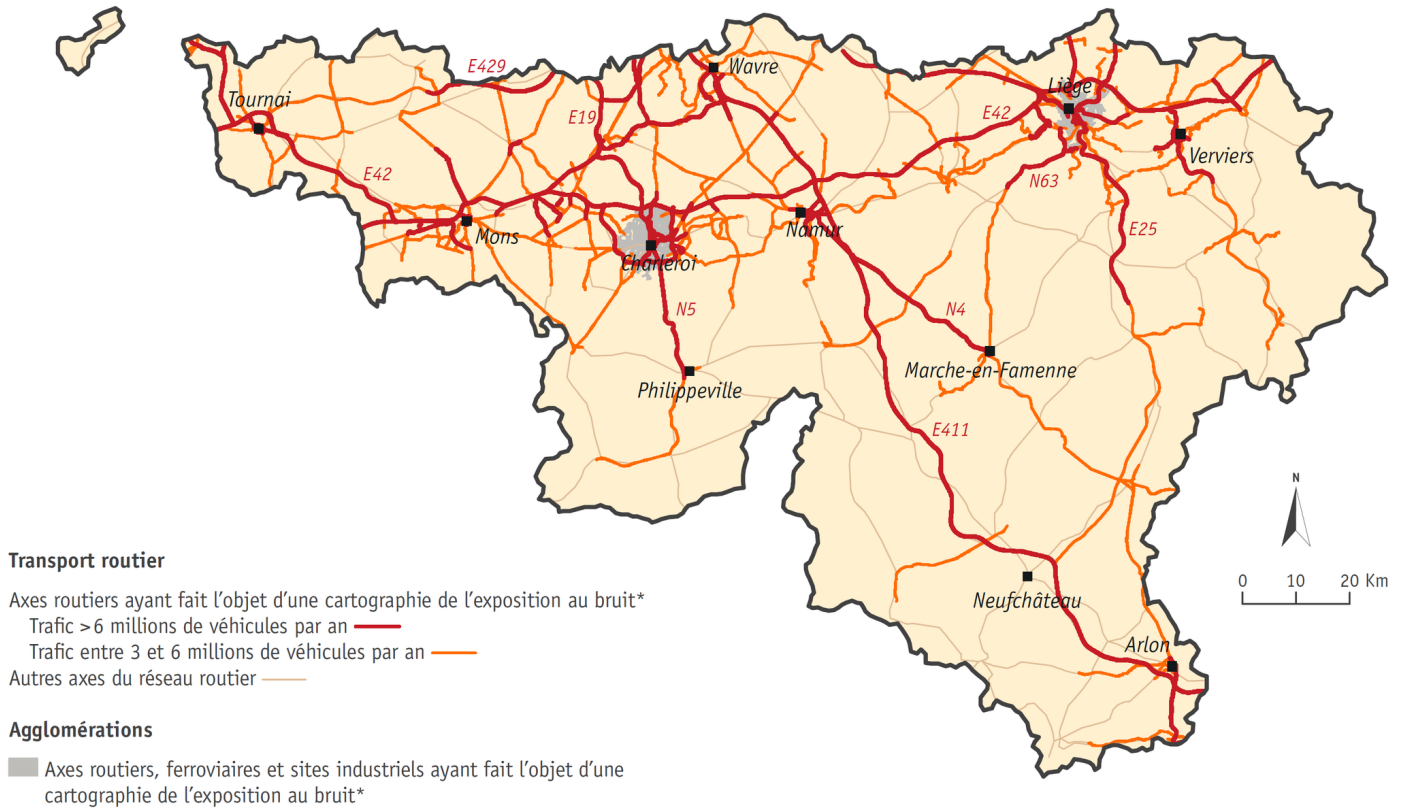
[7] La classe de niveau de bruit 45 - 49 dB(A) n'a pas été considérée pour les axes avec trafic compris entre 3 et 6 millions de véh./an. Le chiffre indiqué est donc probablement sous-estimé.

[8] AGW du 22/12/2016 [↗](#)

(b) WHO, 2009. Night Noise Guidelines for Europe. [↗](#)

(c) EEA, 2015. Evaluating 15 years of transport and environmental policy integration. TERM 2015 : Transport indicators tracking progress towards environmental targets in Europe. EEA Report 7/2015. Publications Office of the European Union : Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. [↗](#)

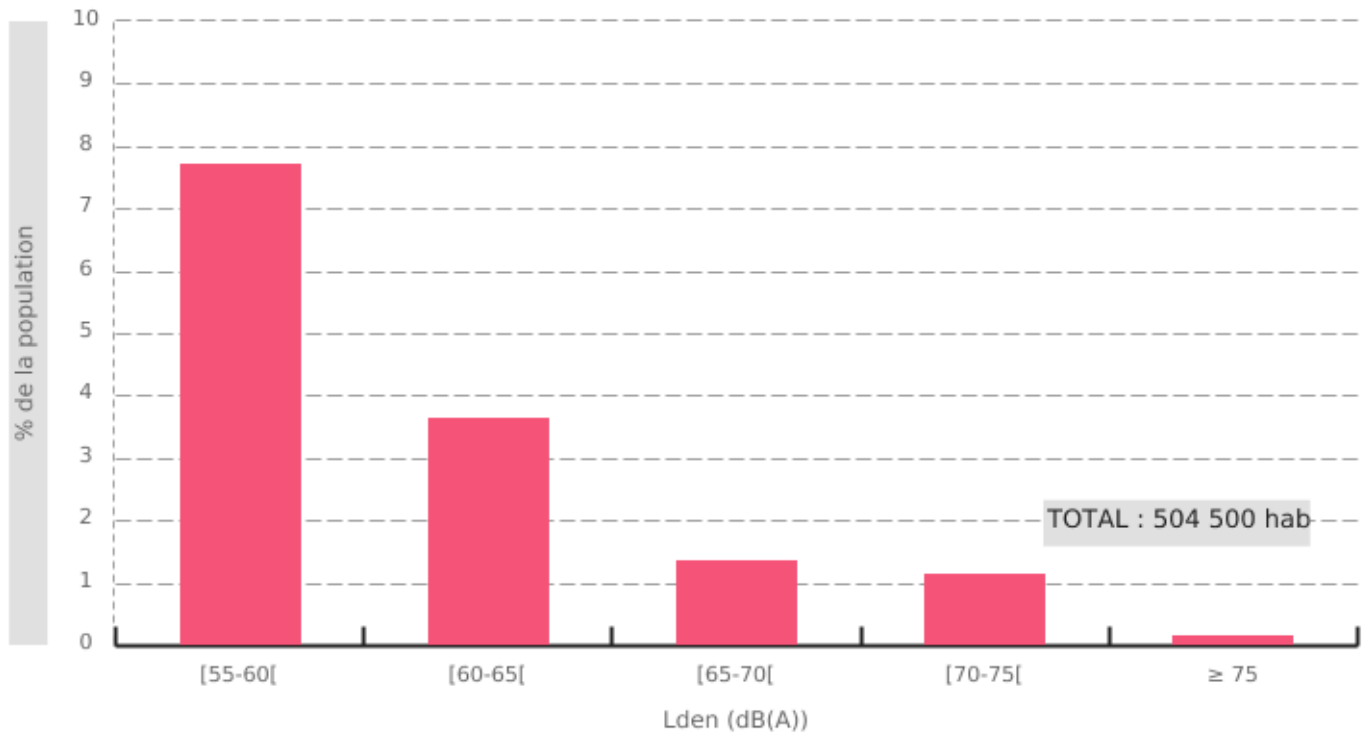
Sources de bruit liées aux infrastructures de transport routier et aux agglomérations



* "Cartes de bruit stratégiques" selon la directive 2002/49/CE transposée par l'AGW du 13/05/2004

REEW – Sources : SPW - DGO1 - DET ; SPW - DGO3 - DEE

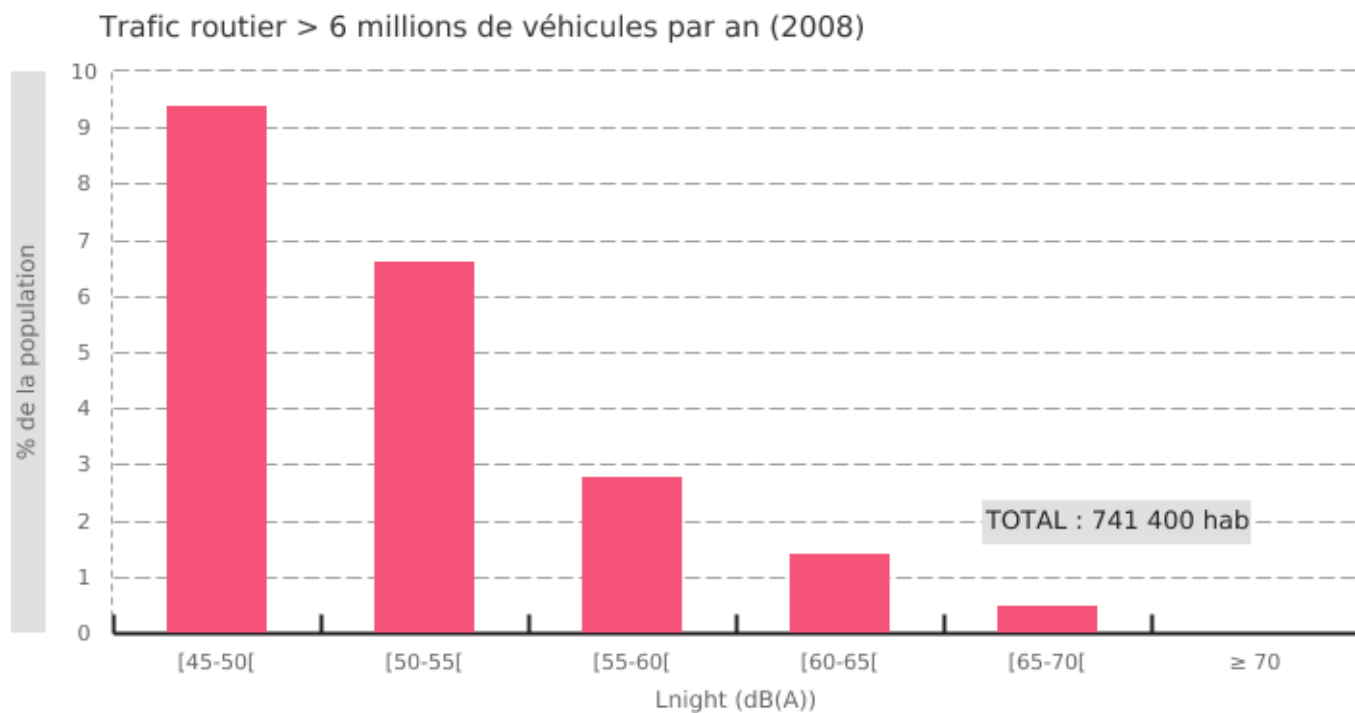
Exposition* au bruit du trafic routier en périodes de jour-soir-nuit (L_{den}) en Wallonie. Axes dont le trafic dépasse 6 millions de véhicules par an (2008)



* Façades les plus exposées

REEW - Source : SPW - DGO1 - DET

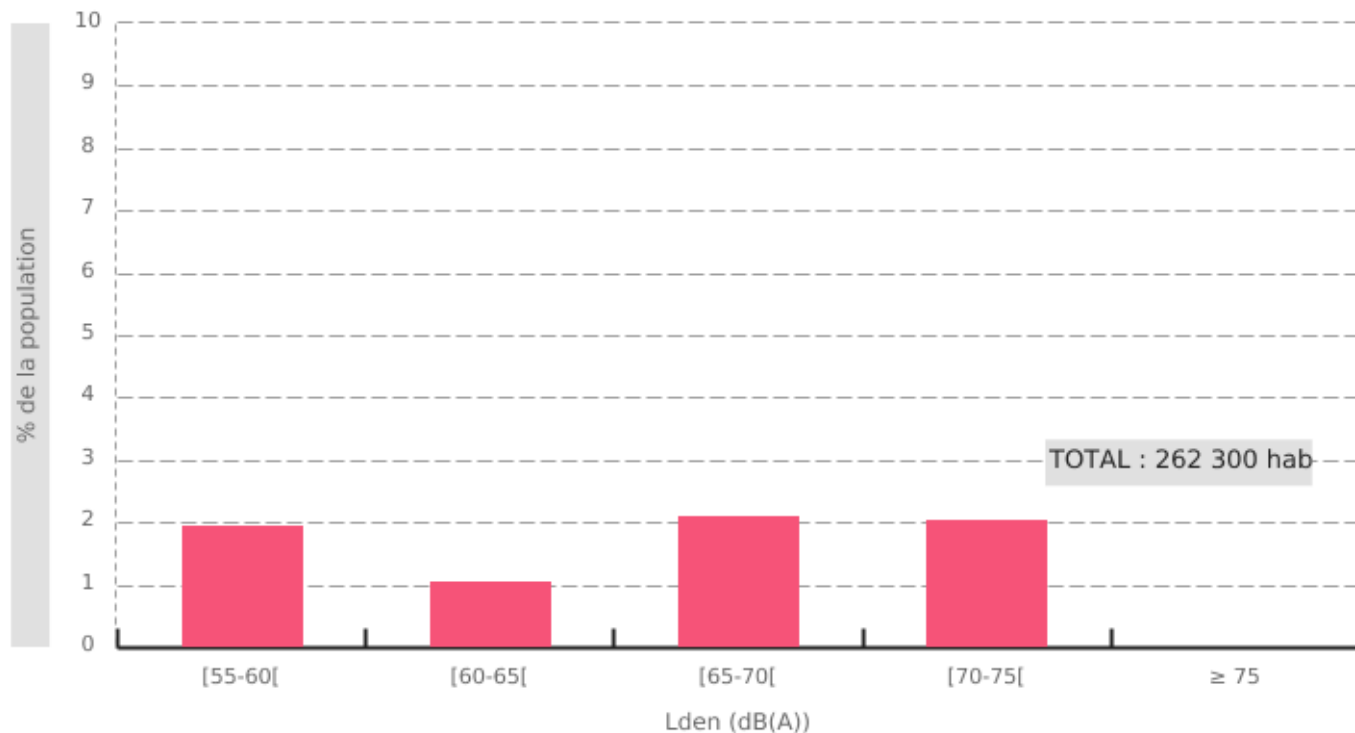
Exposition* au bruit du trafic routier en périodes de nuit (Lnight) en Wallonie. Axes dont le trafic dépasse 6 millions de véhicules par an (2008)



* Façades les plus exposées

REEW - Source : SPW - DGO1 - DET

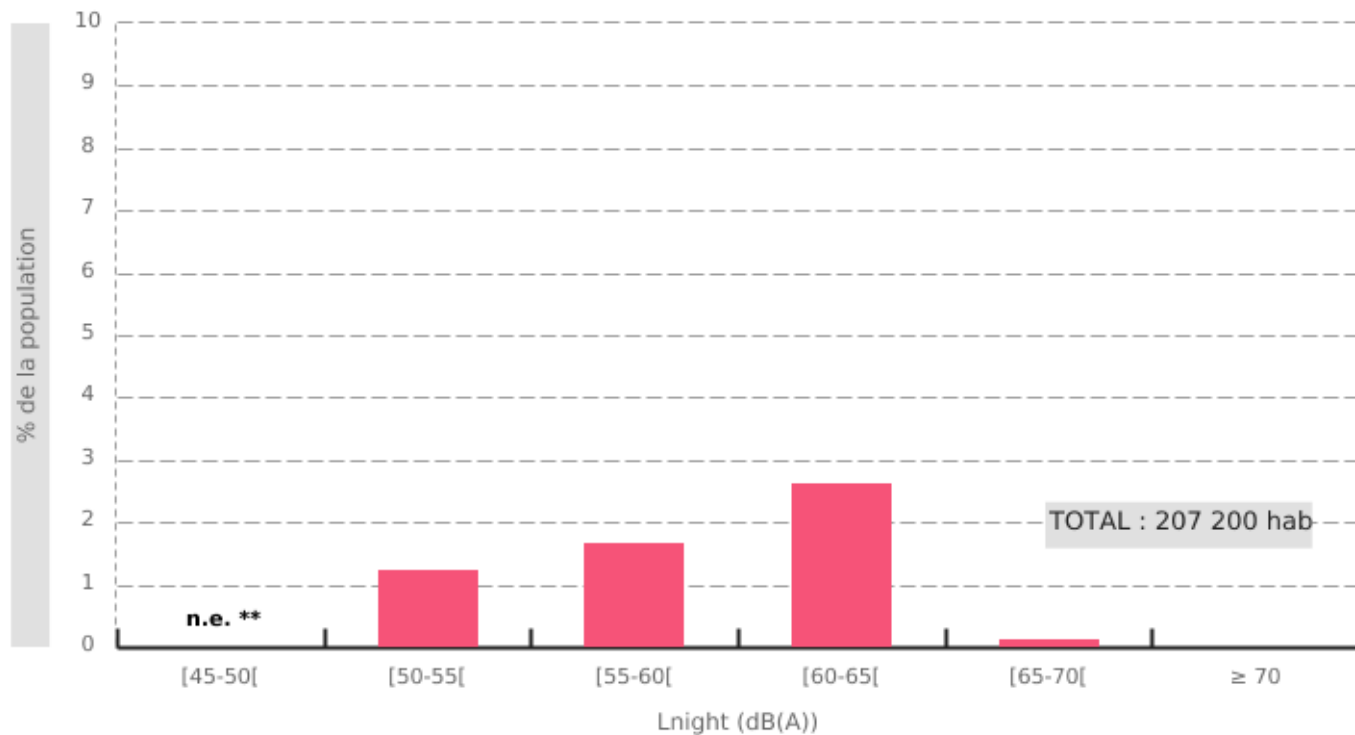
Exposition* au bruit du trafic routier en périodes de jour-soir-nuit (L_{den}) en Wallonie. Axes dont le trafic est compris entre 3 et 6 millions de véhicules par an (2016)



* Façades les plus exposées

REEW - Source : SPW - DGO1 - DET

Exposition* au bruit du trafic routier en périodes de nuit (L_{night}) en Wallonie. Axes dont le trafic est compris entre 3 et 6 millions de véhicules par an (2016)



* Façades les plus exposées

** Non estimé

REEW - Source : SPW - DGO1 - DET